

Financer des pass transports pour les nouveaux arrivants en partenariat avec les opérateurs

Le principe :

Les PLU étant de plus en plus restrictifs concernant les places de stationnement (souvent limités à une place / logement dans les centres ou à proximité d'axes de transports en commun lourds (tram, bus à haut niveau de service) entrent en contradiction avec des comportements périurbains, encore principalement attachés à la voiture. Ainsi, l'utilisation de l'espace public comme un espace de stationnement est très fréquent, et cet usage spontané freine les projets d'aménagement.

Les conditions :

Dans le référentiel de Ville durable Orléans métropole, l'objectif est de prendre le contre-courant de l'usage de la voiture en encourageant la localisation des projets à moins de 300m d'une station de transport en commun structurant. Pour encourager l'usage des transports en commun, il est possible de financer des pass transports pour les nouveaux arrivants en partenariat avec les opérateurs. A l'installation dans le logement, un pass de transport de deux mois est offert (pour le propriétaire occupant ou pour le locataire). Un mois d'abonnement est financé par la collectivité et le deuxième est financé par l'opérateur. Ce dernier est incité à participer au projet car en plus d'une meilleure commercialisation des logements ce dernier réalise des économies sur la construction ; en effet, avec la baisse du nombre de stationnement, son budget lié à la réalisation de parking diminue.

Quels acteurs ?

La collectivité , l'opérateur et TAO (le gestionnaire de transport d'Orléans Métropole)

Qui associer ?

Le succès du projet dépend de la collaboration entre la collectivité et l'opérateur : les deux doivent s'engager pour permettre le financement des deux mois de transport et la sensibilisation des habitants.

Les points de vigilance :

- La durée de deux mois est nécessaire pour permettre aux habitants de prendre des habitudes de déplacements alternatifs à la voiture.
- Une stratégie pédagogique est à adopter pour faire en sorte que les habitants soient sensibilisés aux modes de déplacement alternatifs à la voiture. Cela peut passer par la réalisation d'un livret d'accompagnement sur la mobilité dans le quartier et dans la Métropole, ou encore par la tenue d'événements ou ateliers de sensibilisation à la mobilité durable et alternative à la voiture.

